PORTAIL EMPLOI & CARRIÈRES — FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Fiche Filière — Culturelle

Panorama des cadres d'emplois, spécificités, missions et cadre juridique

Patrimoine | Musées | Bibliothèques | Archives | Enseignement artistique

Cadres d'emplois par catégorie

CATÉGORIE	CADRE D'EMPLOIS	GRADES PRINCIPAUX	NIVEAU DE RECRUTEMENT
Cat. A	**Conservateurs territoriaux du patrimoine**	Conservateur, conservateur en chef	Bac+5 (concours)
Cat. A	**Professeurs territoriaux d'enseignement artistique**	Professeur, professeur hors classe	Concours sur titres ou épreuves
Cat. B	**Assistants territoriaux de conservation du patrimoine**	Assistant, assistant principal de 2e et 1re classe	Bac+2 (concours)
Cat. B	**Assistants territoriaux d'enseignement artistique**	Assistant, assistant principal de 2e et 1re classe	Concours sur titres ou épreuves
Cat. C	**Adjoints territoriaux du patrimoine**	Adjoint, adjoint principal de 2e et 1re classe	Sans condition de diplôme (concours)

Spécificités

Forte spécialisation : Statuts distincts pour le patrimoine et l'enseignement artistique. Régime horaire dérogatoire (16h ou 20h/semaine) pour les professeurs et assistants d'enseignement artistique.

Jurisprudence : Un agent ne peut être considéré comme placé de plein droit en détachement dans un cadre d'emplois de catégorie supérieure du seul fait qu'il occupe des fonctions correspondant à ce cadre d'emplois (CAA Toulouse, arrêt n° 21TL21602 du 21 février 2023).

Missions types

- **Conservation et valorisation du patrimoine** (musées, monuments, archives)
- **Gestion des bibliothèques et médiathèques**
- **Enseignement musical, chorégraphique et dramatique**
- **Programmation culturelle et action artistique**

Cadre juridique

Articles L411-1 et suivants du CGFP : Organisation en cadres d'emplois et catégories.

Article L411-2 du CGFP : Répartition en catégories A, B et C.

Article L415-1 du CGFP : Compétence exclusive de l'autorité territoriale pour les nominations.

Décrets portant statuts particuliers : Statuts des conservateurs, professeurs et assistants d'enseignement artistique, assistants de conservation et adjoints du patrimoine.